

ÉVOLUTION RÈGLEMENT :

Face à l'augmentation des absences de nos clients sur le service Flexy, une évolution de la réglementation est mise en place.

À partir du 1er Septembre 2024, être absent sur une course réservée, sans avoir procédé à l'annulation dans les délais entrainera :

1^{ère} fois : Avertissement par courrier avec paiement du titre de transport (1€35)

2^{ème} fois : Amende forfaitaire de 20€ notifiée par Courrier Recommandé avec Accusé de Réception

3^{ème} fois : Exclusion temporaire de 6 mois sur une année calendaire

Pour rappel, les conditions d'annulations sont :

- **Par téléphone (au 04 77 727 727)**, 1h avant le trajet ou la veille avant 19h en fonction de ma réservation et des horaires d'ouvertures du service ou avant 18h (le dimanche) pour un transport le lundi matin.
- **Par Internet**, jusqu'à 1h avant mon horaire de réservation.
- **Par l'application MyMobi**, jusqu'à 1h avant mon horaire de réservation.